

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 5 NOVEMBRE 2019

Présents

Enseignants: Mesdames Dufrancatel, Droussent, Geneste, Lis, Crémeaux, Beaufort, Roisse, Monsieur Delaunay.

Directrice : Madame Gallais.

Parents d'élèves élus : Mesdames Lefortier, Patte, Da Costa, Chaumeil, Cote, Douy, Mraovic, Postel, Messieurs Chapelle, Dhuygelaere, Penincq, Jorrot.

Municipalité : Mesdames Rivière, Blanquet, Lhermitte, Grenette, Damay.

DDEN : Madame Bacquet

Invités : Mesdames Élodie Pinte, Élodie Menot (ATSEM)



1. Présentation de l'équipe enseignante, structure pédagogique de l'école

- Madame Droussent PS/MS
- Madame Dufrancatel classe de MS/GS Monsieur Vandevorde assure la classe le lundi
- Madame Geneste, classe de MS/GS
- Madame Lis, classe de CP
- Madame Crémeaux, classe de CE1. Monsieur Delaunay assure la classe le vendredi
- Madame Beaufort, classe de CE2. Madame Pinto assure la classe le lundi
- Madame Roisse, classe de CM1
- Madame Gallais, classe de CM2. Madame Bouchet assure la classe le jeudi et un mardi sur trois.

La répartition pédagogique est la suivante :

22 élèves chez Madame Droussent : 16 PS et 6 MS
23 élèves chez Madame Dufrancatel : 8 MS et 15 GS
22 élèves Madame Geneste : 7 MS et 15 GS
21 élèves de CP chez Madame Lis
29 élèves de CE1 chez Madame Crémeaux
25 élèves de CE2 chez Madame Beaufort
24 élèves de CM1 chez Madame Roisse
25 élèves de CM2 chez Madame Gallais.

L'effectif de l'école est de 191 élèves, (199 élèves l'année dernière à la même date) ce qui représente une moyenne de 23,85 élèves par classe.

Légère chute d'effectif (moins 8 élèves par rapport à l'année dernière).

Pour l'année prochaine, 25 CM2 quittent l'école et le nombre des naissances en 2017 est de 21.

Il n'y aura pas d'ouverture de classe prévue.

2. Rentrée dans la nouvelle école

Madame Gallais remercie Mesdames les Maires d'Ully et de Foulanges, les adjoints et le personnel technique, les ATSEM et le personnel d'entretien pour l'installation dans la nouvelle école et tout particulièrement Monsieur Piels qui a été présent durant les deux semaines de congés de la Toussaint pour accompagner les enseignantes dans l'installation de leur nouvelle classe.

Madame Gallais remercie également les parents qui ont aidé au déménagement et à l'aménagement avec beaucoup d'efficacité et de disponibilité ainsi que l'équipe enseignante qui a consacré une partie des vacances à l'installation des classes.

3. Déroulement de la première journée

La mairie a organisé l'information pour la nouvelle école (panneaux...) à destination des familles durant les congés de Toussaint.

L'école a informé les deux classes concernées par le maintien des anciens horaires (cahier de liaison + affichage devant l'école).

L'accueil des familles a eu lieu le jour de la rentrée dans la cour en élémentaire et dans les classes pour les maternelles comme cela sera la règle. Les services de récréation sont décalés entre la maternelle et l'élémentaire afin que les élèves à partir du CP profitent des deux cours de récréation.

La surveillance des récréations en élémentaire s'est accrue en raison de l'espace élargi et des récréations communes du CP jusqu'au CM2. Un enseignant est chargé de la surveillance des toilettes, un autre de l'accueil à l'infirmerie et trois enseignants surveillent la cour de récréation.

En maternelle, les trois enseignantes sont de service de surveillance de cours à chaque récréation.

Toutes les classes ont effectué une visite guidée de l'école le 1^{er} jour.

4. Horaire de la nouvelle école

Le conseil d'école émet un avis favorable à l'unanimité à l'uniformisation des horaires pour les huit classes de l'école, à savoir 9h00/12h00 et 14h00/17h00. Cet avis permettra à Madame le Maire d'effectuer la demande administrative de changement d'horaire. Dans l'attente de cette validation, les horaires restent inchangés.

5. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves, dates CE et communication des CR.

Les élections se sont déroulées le 11 octobre 2019. Sur 287 inscrits, il y a eu 104 votants, 29 bulletins blancs ou nuls, 75 suffrages exprimés, soit un taux de participation de 36,24 % (contre 24,42 % l'an dernier). Plus forte participation cette année.

Les parents titulaires élus sont : Monsieur Chapelle, Madame Lefortier, Monsieur Dhuygelaere, Monsieur Penincq, Madame Patte, Madame Da Costa, Monsieur Jorrot, Madame Chaumeil.

Les parents suppléants élus sont : Mesdames Cote, Douy, Mraovic et Postel.

Les prochains conseils d'école auront lieu le 04 février et le 23 juin 2020.

Les PV des CE sont affichés à l'école, remis aux membres du CE et paraissent dans le bulletin d'information communal.

6. Vote du règlement intérieur de l'école

Madame Gallais demande si chacun a pu prendre connaissance du règlement intérieur de l'école envoyé par mail en amont du conseil d'école à ses membres. La réponse est positive. Il n'y a pas de points particuliers à débattre. Le règlement scolaire est adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

7. Attitude des enseignants face aux enfants responsables d'incident (Question des RPE)

Madame Gallais répond sur ce point.

« Lorsqu'un élève est l'auteur d'un comportement inadéquat vis-à-vis d'un camarade et que, malgré l'intervention de l'enseignante auprès de cet élève, cette situation perdure, je reçois les élèves au bureau et j'écoute chacun d'eux.

J'invite l'enfant victime à verbaliser le ressenti qu'il éprouve (suite à des moqueries, des coups, des critiques, des gestes inappropriés) afin que l'enfant auteur prenne conscience des conséquences de ses actes.

Je demande à l'enfant auteur de réfléchir à la manière de « réparer » la peine qu'il a causée. Il présente des excuses et s'engage à modifier son comportement. Je note sur un cahier dédié aux incidents comportementaux ce qui s'est passé et l'engagement de l'enfant auteur.

En plus de cette démarche, l'enfant auteur peut être conduit à rédiger un texte ou à faire un dessin (selon l'âge) expliquant en quoi son attitude pose problème et à quoi il s'engage dorénavant.

J'avertis de cet entretien les familles des deux enfants concernés au moyen du carnet de correspondance.

Si la situation perdure, je rencontre les parents soit sous la forme de rendez-vous individuel, soit sous la forme d'une équipe éducative qui réunit la psychologue scolaire, l'enseignante, les parents et toute personne pouvant apporter des éléments (animateur du périscolaire, par exemple).

Dans les cas plus extrêmes où les propos ou gestes d'un enfant nous alarment et peuvent faire craindre des carences éducatives ou de la maltraitance, une information préoccupante peut être rédigée. Les parents en sont informés.

À l'école primaire, il n'y a pas de système de sanction à proprement parler. Notre démarche est une démarche éducative et de protection de l'enfant. Nous cherchons à comprendre d'où provient la brutalité ou les égards de langage d'un enfant, en partenariat avec ses parents pour apporter un accompagnement éducatif ou psychologique le cas échéant.

Les comportements déviants traduisent un mal-être qui doit être entendu afin d'y remédier.

Par ailleurs, nous prenons en compte la souffrance de l'enfant victime et veillons à sa sécurité physique et affective.

Nous invitons les familles à inciter leurs enfants à venir confier leurs difficultés aux enseignantes dès qu'elles se produisent afin que nous puissions les régler sur le champ, nous insistons auprès des familles pour qu'elles n'encouragent pas leurs enfants à régler eux-mêmes leurs difficultés en rendant les coups ou les insultes. »

8. Résultats des évaluations CP/CE1

Madame Lis indique que les scores aux évaluations nationales sont en augmentation par rapport à ceux de l'année dernière pour les CP, les exercices étant plus simples. Madame Crémeaux constate des résultats plus moyens pour les CE1. La lecture a notamment posé problème du fait du chronométrage de l'exercice de lecture. Les enseignantes apprécient ces évaluations qui leur permettent d'avoir des repères pour le niveau de chaque élève en début d'année.

9. Bilan des SRAN de juillet et août

En juillet, trois élèves de CM ont suivi un stage de remise à niveau avec Madame Geneste.

En août, trois élèves ont suivi ce stage avec Madame Lis.

Madame Gallais remercie Madame le Maire qui organise le planning de ménage pour permettre aux enseignants d'occuper leur classe durant le SRAN.

10. Organisation des APC

Ces activités pédagogiques complémentaires se déroulent les lundis et jeudis de 13h20 à 13h50 en élémentaire et en maternelle.

Elles sont proposées à certains élèves, désignés par les enseignants, soit pour des activités de soutien scolaire soit pour la réalisation d'un projet spécifique (théâtre aux CM2). Elles sont facultatives.

11. Situation du RASED

Une enseignante en formation est venue se présenter et recueillir la liste des enfants en difficulté scolaire. Elle n'est pas intervenue sur l'école auprès des élèves à ce jour.

Le RASED se compose maintenant exclusivement de Madame le Coadou, psychologue scolaire.

12. Présentation des manuels et fichiers utilisés dans les classes

- CP : Un Fichier de mathématiques, un de phonologie et un de lecture
- CE1 : Deux fichiers de mathématiques, calcul et géométrie
- CE2 : Un fichier de mathématiques
- CM1 : Un manuel de mathématiques et d'étude de la langue
- CM2 : Un manuel de mathématiques et d'étude de la langue, des séries de romans.

13. Bilan de la fête d'école du mois de juin 2018

L'équipe éducative remercie les parents et la municipalité pour l'aide apportée à l'organisation de la fête d'école en juin 2019.

14. Dates du carnaval et fête d'école

Le carnaval se déroulera le vendredi 10 avril 2020. Madame Droussent en indique l'organisation retenue pour l'après-midi : déguisements des enfants, spectacle de percussions par une compagnie de musiciens, goûter. Pour des raisons de sécurité, il n'y aura pas de défilé dans les rues. La fête d'école aura lieu le samedi 20 juin 2020.

15. Projets pédagogiques

Nettoyons la nature : Cette opération a permis la sensibilisation de cinq classes à la préservation de l'environnement. Nous remercions les parents accompagnateurs. Un goûter a conclu l'après-midi.

Semaine du goût : Les classes de maternelle, de CP et de CM2 y ont participé. Au menu : salade de fruits, découverte des saveurs sucrées, salées, fruits d'automne ou petit-déjeuner anglais selon les classes.

Voyage scolaire : Les trois classes de cycle 2 projettent un voyage scolaire sur le chantier médiéval de Guénédon ou dans la cité médiévale de Provins. Il s'agirait d'un séjour de deux jours. Pour un coût de 143 euros par élève. Des actions seront menées pour faire baisser la participation des familles. Après un sondage, il apparaît que plusieurs familles sont réticentes à laisser partir leur enfant. Les enseignantes organiseront prochainement une réunion d'information dans le but de faire aboutir ce beau projet.

Commémoration du 11 novembre : Dix élèves de CM2 sont volontaires pour participer aux commémorations du 11 novembre dans le village. Madame Gallais accompagnera ses élèves.

16. Activités culturelles Théâtre du Beauvaisis et spectacle à l'école

Nous remercions la municipalité qui grâce à son partenariat avec le Théâtre du Beauvaisis permet à toutes les classes de la GS au CM2 de se rendre au théâtre une fois par an. Nous attendons de connaître quel spectacle a été retenu par le théâtre parmi les trois vœux émis par les enseignantes. Monsieur Darny, animateur audio-visuel présentera un spectacle en février et mars 2020.

Maternelle → : Thème : *Le jardin*

Cycle 2 → Thème : *Le traitement des déchets.*

17. Photographies scolaires

Photos individuelles : Jeudi 14 novembre 2019.

Photos de classes : Jeudi 14 mai 2020.

Les parents signalent que des photos de classe n'ont pas été remises aux familles en juin 2018. L'équipe enseignante ne s'explique pas cette situation car toutes les photos commandées ont été livrées à l'école et remises aux enfants. Il est surprenant également qu'aucune famille ne se soit manifestée en fin d'année pour signaler ce fait.

Madame Gallais va demander aux familles concernées de revenir vers elle pour éclaircir ce point.

18. PPMS

Un nouveau PPMS va être élaboré pour les nouveaux locaux.

Le 1^{er} exercice d'évacuation incendie est prévu le jeudi 7 novembre 2019.

Quatre enseignantes ont suivi une formation incendie dispensée par la mairie durant les vacances de Toussaint.

19. Initiation à la natation

Madame Beaufort indique l'organisation des séances de natation qui se déroulent à la piscine de Chambly les jeudis après-midi jusqu'en décembre pour les CE2 et les CM2. Des groupes de niveaux sont constitués. L'évaluation pour les CM2 portera sur un déplacement d'une longueur de 30 m et de 15 m pour les CE2.

20. Autres questions des représentants de parents d'élèves

- 1) Concernant le transport scolaire, Madame Blanquet, informe qu'il n'y aura plus de service de transport scolaire le midi C'est une décision du Conseil départemental. Madame Blanquet informera les familles.
- 2) Les posters avec le dessin des drapeaux français et l'Hymne national ont été livrés. Ils sont encore stockés dans l'ancienne école, le déménagement n'étant pas totalement finalisé.
- 3) Les Représentants des Parents d'Elèves proposent de participer au traçage de marelles et autres jeux sur le sol de la cour de récréation.
- 4) Des poubelles seront installées dans les toilettes des filles.
- 5) La médiathèque ouvrira en principe en janvier 2020. Des plages horaires seront réservées à l'école. Le fonctionnement du prêt est à définir.
- 6) Madame Rivière fait remonter au personnel en charge du périscolaire la demande des RPE afin que les élèves aient accès à une salle calme pour commencer leurs leçons.
- 7) Le prestataire de cantine est l'entreprise Api. Les menus sont établis par une diététicienne. Le personnel de cantine choisit entre deux menus chaque semaine. Madame Rivière n'est pas en mesure d'indiquer le coût de revient d'un repas pour l'instant. Elle le communiquera au prochain conseil d'école. Elle rappelle que certains parents oublient parfois d'inscrire leurs enfants à la cantine. Il n'est pas possible de fournir un repas aux enfants non-inscrits. Elle demande à chaque parent d'être vigilant sur ce point, d'autant plus que des relances sont envoyées.
- 8) Lorsqu'un enfant fait preuve d'incivilité, Madame Rivière reçoit les parents de l'enfant perturbateur pour trouver une solution. Des exclusions peuvent être décidées dans des cas extrêmes. Madame Rivière invite les parents à lui signaler par courriel les difficultés relationnelles que peuvent rencontrer leur enfant afin qu'elle puisse agir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.



La directrice de l'école
Nathalie Gallais



La secrétaire de séance
Stéphanie Roisse